



Confédération Paysanne

Syndicats pour une agriculture paysanne
et la défense de ses travailleurs

Membre de la Coordination Paysanne Européenne et de Via Campesina

Bagnolet, le 18 mars 2014

1000 vaches : Pourquoi j'ai choisi de ne pas me rendre à la convocation du Procureur de la République d'Amiens

Monsieur le procureur,

Je tenais à vous informer que je ne répondrai pas présent à la convocation de la gendarmerie d'Abbeville ce mardi à 14h dans le cadre de l'enquête pour « vols et dégradations en réunion » suite à l'action syndicale du 12 septembre 2013, étant précisé que dans le cadre de ladite enquête j'ai déjà été entendu.

Vous comprendrez qu'entre ma vie de paysan et mes obligations de porte-parole de la Confédération paysanne, je ne peux me permettre de venir à deux reprises jusqu'à Abbeville, à 700 km de ma ferme.

Surtout, j'en ai assez. Assez d'avoir l'impression d'une justice à deux vitesses. Assez d'avoir l'impression que cette justice criminalise sans cesse les actions syndicales et ceux qui les mènent !

En effet, nous parlons là d'une action collective, et non pas individuelle. Je suis le représentant de la Confédération paysanne. Comme mon « titre » l'indique, je porte sa parole. Je porte donc la revendication de cette action, consécutive à un état de nécessité face à un danger imminent.

Oui, la Confédération paysanne a agi. Et cette action était légitime.

Parce que la justice ne fait rien pour arrêter la folie destructrice du projet porté par Michel Ramery, nous devons prendre nos responsabilités. En effet, la ferme-usine des 1000 vaches, qui se veut un projet pilote, porte en germe une accélération incontrôlable de la disparition des paysans. 20 fermes de 50 vaches, ce sont 42 paysans qui vivent de leur travail. La ferme-usine des 1000 vaches, c'est 18 salariés. A terme, il ne faudrait plus que 2500 usines pour arriver à la production laitière des 75 000 fermes laitières d'aujourd'hui. Nous n'avons pas le choix.

Je ne compte pas pour autant me soustraire à la justice. Je pense seulement qu'il y a assez de gendarmeries sur le territoire pour m'épargner ce déplacement.

Je serai aussi heureux de pouvoir constater que, dans cette affaire, vous ne comptez pas poursuivre seulement des syndicalistes. Quand la Confédération paysanne vient taguer un chantier illégal, son porte-parole se retrouve placé en garde à vue... Mais quand un notable local profère des menaces à l'encontre d'un de ses opposants, la plainte reste bloquée dans les tuyaux de la justice...

Si on y ajoute la lenteur dont a su user la Préfecture pour donner à Michel Ramery toute latitude pour mener son chantier (presque) à terme, vous admettrez qu'il devient tentant de s'interroger. On m'a appris que la justice était là pour défendre les plus faibles, les plus vulnérables, des exactions des plus gros, des plus nantis... Me serais-je donc fourvoyé ?

Pour toutes ces raisons et par respect pour tous ces producteurs de lait que cet industriel veut faire disparaître, je vais rester chez moi à travailler la terre, à traire mes vaches (j'en ai 60... et nous sommes trois associés...).

Monsieur le Procureur, il fait beau, les travaux des champs m'appellent, les réunions aussi, pour lutter contre ceux que la justice de ce pays a, de son côté, choisi de défendre.

Moi, je sais pourquoi et pour qui la Confédération paysanne se bat... et je reste à votre disposition pour rediscuter de ça et d'autres choses aussi.

Laurent Pinatel
Porte-parole de la Confédération paysanne

Contacts :

Laurent Pinatel : 06 80 58 97 22

Elina Bouchet, Chargée de communication : 06 95 29 80 78